

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

8986 - Un couple qui envisage des rapports intimes imaginaires !

question

Est-il possible que des conjoints éloignés l'un de l'autre pensent aux rapports sexuels ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Oui, il est permis aux conjoints de penser chacun à l'autre. Cependant, il faut donner d'importantes explications sur cette question :

1/ Le musulman ne doit pas s'éloigner de son épouse pendant plus de six mois, délai fixé par le Commandeur des croyants, Omar Ibn al-khattab (P.A.a) d'après un hadith rapporté par Abd Razzaq dans son Moussannaf, 7/152.

Si le musulman s'absente plus longtemps, il y a risque pour le couple de succomber à la tentation due à des suggestions sataniques. Penser à l'autre peut entraîner des actes appréhensifs. En effet, l'on peut devenir si excité, que l'on a besoin d'un objet pour défouler son plaisir charnel. Ce qui peut faire glisser dans l'interdit. - A Dieu ne plaise !, le plaisir charnel s'imposant à la raison, d'où l'impulsion à contempler des photos ou d'autres objets interdits.

2/ le musulman doit atténuer le débordement de son plaisir charnel grâce au recours au jeûne, à la baisse du regard et à l'éloignement des tentations de sorte à ne pas s'y exposer. Il doit craindre Allah de la manière indiquée dans Sa parole : **ne suivez point les pas du Diable car il est vraiment pour vous, un ennemi déclaré.** (Coran, 2 : 168).

3/ Parmi les questions relatives à la présente figure celle-ci : il n'est pas permis à une femme de décrire une femme étrangère pour son mari de sorte qu'il l'imagine comme s'il la voyait.

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

D'après Ibn Massoud (P.A.a) le Messager d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) a dit
qu'aucune femme n'aborde une autre et la décrive à son mari comme s'il la voyait (rapporté par
al-Boukhari, 4942). Allah le sait mieux.